



Fiche - Proposition n° 8

Améliorer la qualité des soins au niveau européen



- **Concrétiser la mise en place de l'espace européen des données de santé**

La sécurisation du traitement des données de santé est devenue la première exigence liée au développement du numérique en santé. L'un des chantiers européens actuels est la création d'un espace européen commun des données relatives à la santé qui contribuera à améliorer les échanges et l'accès à différents types de données sur la santé (dossiers médicaux électroniques, données génomiques, données issues de registres de patients, etc.), pour soutenir la fourniture de soins de santé (utilisation primaire des données), la recherche sur la santé et l'élaboration de politiques en la matière (utilisation secondaire des données). Il est donc nécessaire de poursuivre et soutenir la mise en place de cet espace.

- **Encadrer l'émergence des plateformes**

Des plateformes de télésanté se développent et mettent en relation des assurés et des intervenants qui se situent à l'étranger et qui peuvent être amenés à contourner le parcours de soins conventionnel.

Dans certains cas, un assuré français peut obtenir une prescription émanant de praticiens exerçant en dehors du territoire national, en remplissant un simple formulaire, sans aucune consultation par vidéo. Cette prescription est alors susceptible d'être exécutée en France et prise en charge par l'Assurance maladie.

L'émergence de ces plateformes étrangères peut avoir un effet délétère sur l'organisation territoriale en rendant moins fluide le parcours des patients, en contournant les professionnels de santé du patient. Ces plateformes ne doivent pas devenir des outils de dérégulation du système de santé.

- **Relocaliser la production de médicaments**

La relocalisation de la production de certains médicaments doit permettre d'éviter tout risque de pénurie tel que nous l'avons connue notamment durant la crise sanitaire. L'information et la transparence sur les pénuries de médicaments doivent être renforcées.

- **Soutenir la mise en place de l'Autorité de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (HERA)**

L'Autorité de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (HERA) doit pouvoir mettre en place des mesures efficaces afin de faire face aux futures urgences sanitaires.

- **Développer la formation continue transfrontalière, renforcer l'échange des bonnes pratiques au niveau européen, former les professionnels aux enjeux de la numérisation et de la cybersécurité**

Il est essentiel d'harmoniser au niveau européen les durées, modes et contenus de formation des professionnels de santé ainsi que les actes autorisés à la pratique. La formation continue des professionnels de santé doit également être harmonisée. Chaque pays européen doit être incité à mettre en place des comptes individuels de formation.

Tous les professionnels de santé doivent également être formés aux enjeux du numérique et aux services électroniques transfrontaliers permettant de consulter les données de santé de patients européens.

Enfin, dans le cadre de la mobilité des professionnels de santé au sein de l'Union européenne, l'UNPS tient à rappeler l'importance de la maîtrise de la langue du pays d'accueil pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.